

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTEX

### DELIBERATION N° 2022-34 DU 10 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 5	
Présents : 5	Absents : 0
Représentés : 0	Votants : 5
POUR : 5	CONTRE : 0
Abstention : 0	

Le dix septembre deux mille vingt-deux à neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame La Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Anne COURTIAL, Maire.

Présents : Virginie BROS-FACER, Mélanie COT, Anne COURTIAL et Didier GABRIEL, Marie-Dominique SELETTI

Absent excusée : Aucun

Procuration : Aucune

Secrétaire de séance : Mélanie COT

Date de convocation : 01/09/2022 Date d'affichage : 01/09/2022

\*\*\*\*\*

#### SCHEMA DIRECTEUR DU CŒUR DE BOURG ET L'ETUDE DE FAISABILITE DE LA MAISON DE LA MOTTE FEODALE DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARIEGE

\*\*\*\*\*

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'un schéma directeur pour le projet global du cœur de bourg et une étude de faisabilité sur la « Maison de la motte » est nécessaire.

Le Conseil Municipal a décidé d'accepter l'offre de « Pyrène Architecture » et « Horizon Paysage & Urbanisme », avec l'option « réunion de concertation avec ateliers » d'un montant de 23 375 € hors taxes.

La commune ne peut seule les financer. Elle fait appel à des partenaires pour un cofinancement qui se déclinera de la façon suivante :

Commune	30 %	7 013 €
Conseil Départemental	20 %	4 675 €
EPF	50 %	11 687 €
Total	100 %	23 375 €

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental de l'Ariège pour participer à ce cofinancement à hauteur

d'un montant prévisionnel de 4 675 € représentant 20 % du budget prévisionnel total de l'étude.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide :

- de solliciter le Conseil Départemental de l'Ariège pour participer à ce cofinancement à hauteur d'un montant prévisionnel de 4 675 € représentant 20 % du budget prévisionnel total de l'étude.
- d'autoriser Madame la Maire à effectuer la demande de financement auprès du Conseil Départemental de l'Ariège ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré à Castex, le 10 septembre 2022

Le secrétaire de séance,  
Mélanie COT

Madame La Maire,  
Anne COURTIAL

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte le 22 SEP 2022  
Après dépôt en sous-préfecture le 22 SEP 2022  
Après publication ou notification le 22 SEP 2022

